



COMITE DEPARTEMENTAL BOULISTE

Des Alpes de Haute Provence

Allée Alphonse Daudet – Parc de Drouille – 04100 MANOSQUE.

Correspondance à : Comité départemental bouliste 04 – BP 9017 – 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX 9

☎ : 04.92.87.44.53 E-Mail : cd04@petanque.fr



INFOS CLUBS 1/2020

Manosque le 19 Novembre 2019

Objets :

I. Délivrance des licences

1. DELIVRANCE DES LICENCES 2020.

ATTENTION TRES IMPORTANT :

La délivrance des licences 2020 sera possible à partir du 2 Décembre 2019.

Nous vous prions de noter les précisions suivantes :

- Les licences ne seront délivrées qu'après paiement de l'affiliation 2020 et transmission de la composition du bureau et du bilan financier du club de l'année 2019.
- Les clubs devront déposer au siège du comité ou adresser leurs demandes par courrier, **IMPERATIVEMENT** accompagnées du règlement.
- Aucune licence, duplicata, ne seront délivrés si le règlement et le formulaire de demande ne sont pas présents.
- Pour pouvoir participer aux championnats et qualificatifs 2020 vos joueurs devront avoir renouvelé ou pris leur licence au plus tard le **MERCREDI SOIR** précédent la compétition. A **DEFAUT** ils ne pourront **PARTICIPER**.
- Les demandes de licences seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée. Notre secrétaire pourra renouveler les licences immédiatement uniquement s'il y en a moins de 10 afin d'éviter une trop longue attente.
- Pour les demandes de plus de 10 licences, les clubs pourront soit venir les récupérer 48 heures après le dépôt, soit demander à ce qu'elles soient postées au plus tard le jeudi soir.
- Il n'y aura pas de délivrance de licences le **VENDREDI**, cette journée étant réservée au travail administratif du comité, aux tirages au sort des championnats et qualificatifs et à la préparation des dossiers de championnats de France.

La Présidente

Bernadette LEVET